



Vice de forme sur un jugement

Par **Vivinette h25**, le **17/12/2018** à **11:45**

Suite à un placement judiciaire pour mes filles je n'étais pas d'accord avec ce jugement, j'ai dit à mon avocate payer avec l'aide juridictionnelle, je fais appel elle m'a répondu devant témoins, C'est jugé on ne peut pas revenir dessus, hors mes filles ont été placées le 11 juillet et la notification du jugement envoyée par poste le 13 juillet après avoir retourné récemment mes papiers je m'aperçois que j'avais 15 jours pour faire appel ! Mes filles ont été placées avant que je reçoive en main ce jugement ça fait 18 mois ai-je encore des droits ? Vu que tous les ans on repasse au juge le prochain 10 janvier 2019 ? Merci pour votre réponse à l'avance